

Finances genevoises : les années-misère

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **27 (1990)**

Heft 996

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1020344>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les années-misère

(jd) Classes d'études surveillées supprimées, associations priées de se débrouiller avec une subvention inférieure à celle qui leur avait été promise: le canton de Genève fait l'apprentissage de l'austérité budgétaire.

Le budget 1989 (3,786 milliards de francs) contenait déjà les signes de la présente situation: le bénéfice présumé du compte de fonctionnement était tombé à 450'000 francs après avoir été de 20 millions de francs en 1988 et de 177 à 217 millions de francs les années précédentes. La suppression de la progression à froid des impôts, votée en 1988, avait amené à revoir à la baisse les recettes fiscales et à tailler dans les demandes de personnel supplémentaire.

A la fin de l'année dernière, le Grand Conseil est appelé à voter le budget 1990. Celui-ci franchit le cap des 4 milliards et prévoit un bénéfice de 3,2 millions de francs. Pourtant le cœur n'y est pas: avec les élections cantonales en octobre et en novembre qui marquent le

départ du conseiller d'Etat chargé des finances depuis douze ans, le populaire radical Robert Ducret, le réalisme n'est pas la caractéristique première de ce budget.

Une fois en place, le nouveau conseiller d'Etat chargé des finances, le libéral Olivier Vodoz, ne peut que constater que les comptes 1989 sont catastrophiques. Pour la première fois depuis longtemps, la progression des revenus n'a pas été supérieure à la progression des charges prévues au budget: la baisse brutale des rentrées provenant des impôts spéciaux sur les bénéfices immobiliers et des droits d'enregistrement s'est ajoutée à l'arrêt de la progression à froid. Et c'est en définitive un déficit de 74 millions qui s'inscrit au bilan.

1990 menace d'être pire encore. Car à la surévaluation des revenus s'est ajoutée une sous-évaluation de charges incontrôlables: effet de l'inflation sur les traitements de la fonction publique, prestations sociales aux personnes âgées et aux autres utilisateurs des infrastructures médico-sociales et même créances irrécouvrables de l'administration fiscale.

La course à l'équilibre

Le Conseil d'Etat décide alors de prendre des mesures conservatoires, bloquant les engagements de personnel et les dépenses nouvelles, le temps de procéder à une actualisation chiffrée du budget. Résultat des courses: diminution de recettes de 122 millions, augmentation de dépenses de 130 millions, le bénéfice de 3,2 millions se mue en un déficit de 248,8 millions.

Dans un deuxième temps, le Conseil d'Etat décide alors de procéder à des augmentations d'émoluments (+6,7 millions) et à des économies de quelque 90 millions pour réduire l'impasse: blocage du personnel au niveau atteint en 1989, réduction des dépenses générales pour les services comme pour la part y relative (estimée forfaitairement à 20%) des contributions aux institutions subventionnées. Ainsi corrigé, le budget 1990 du Conseil d'Etat est encore supérieur de 36 millions au budget voté par le Grand Conseil et révèle un déficit de 148,2 millions de francs.

Aussi volontariste soit-il, l'exercice en deux temps auquel a procédé le Conseil d'Etat montre ses limites. La distorsion des charges et des revenus s'accroît. Le redressement de certaines charges sous-estimées est encore insuffisant par rapport aux résultats de 1989. Et un double déficit démocratique est en train de s'installer: d'une part, le Conseil d'Etat rectifie de lui-même à la baisse, mais aussi à la hausse, l'autorisation de dépenses que lui a votée le Grand Conseil sans intention de revenir devant celui-ci; d'autre part les économies réalisées relèvent de la fameuse symétrie des sacrifices chère à la collégialité gouvernementale qui permet d'éviter des choix douloureux: ceux-ci ne sont donc effectués ni par le Grand Conseil ni par le Conseil d'Etat mais au sein des départements, quand ce n'est pas par des chefs de service laissés à eux-mêmes.

Au demeurant, des économies importantes sont inévitables. A la situation financière de l'Etat s'ajoute un autre élément: la nécessité, dans les années qui viennent, de pouvoir consentir un effort nouveau dans la construction de logements HBM ou pour les soins à domicile tout en poursuivant le développement des transports publics. Les organisations d'enseignants et de la fonction publique se leurrent lorsqu'ils ne voient qu'un complot thatcherien derrière l'impasse. Et des mesures techniques ou des impôts nouveaux ne feront que reculer l'échéance.

Améliorer la productivité du secteur public

Savoir quelle doit être la part des frais hospitaliers payée par le malade ou le contribuable, ou si les prestations sociales doivent être généralisées ou individuelles sont des questions politiques qui méritent la discussion. Les économies requièrent tout autant d'attention. Car s'il est facile de diminuer les dépenses en en faisant simplement moins (en général au détriment des catégories défavorisées de la population, comme le montre la diminution des classes d'études surveillées), il serait autrement plus judicieux de dénicher où sont les rentes de situation, les tâches devenues inutiles mais conservées par habitude. Il faudrait aussi rechercher les secteurs où la productivité du service public pourrait être améliorée. ■

limite l'entrée sur le marché de nouvelles sociétés, les assurés ne sont pas à la fête.

Ces derniers — par le biais de la participation aux excédents — et les actionnaires profitent-ils au moins de ce pactole? Beaucoup moins que les résultats financiers des assurances ne le laisseraient espérer. Selon une estimation de la banque Vontobel, les valeurs immobilières des assurances-vie, portées au bilan pour un montant de 15 milliards de francs, se montent en réalité à 27 milliards. Le développement constant des réserves latentes permet de minimiser les bénéfices à distribuer. Ainsi un lecteur nous indique que les bons de participation offerts en souscription à ses membres par la Rentenanstalt procurent un rendement mirobolant de 1,2%.

Reste à tous les assurés que nous sommes à donner systématiquement la préférence aux rares sociétés d'assurances hors cartel, à prêter attention aux recommandations de la Fondation pour la protection des assurés, récemment créée et à attendre l'entrée de la Suisse dans l'Espace économique européen. ■